



dépôt de la demande de protection internationale au
Ministère de l'Immigration

logement attribué par le Ministère de la Famille

examen de la demande

irrecevabilité
retour dans
1er pays
(Dublin)

recours
en
annulation

procédure
normale

procédure
accélérée

statut de
protection

REJET DE LA DEMANDE

+ ORDRE DE QUITTER LE TERRITOIRE

recours en réformation

la Cour
annule le
refus

la Cour confirme
le refus:
éloignement

recours
en
annulation

le tribunal
confirme
le refus

le tribunal
réforme le
refus =
statut

le tribunal
confirme le
refus:
éloignement